



Commune de Vully-les-Lacs

Salavaux, le 18 février 2020/sba

Préavis municipal No 2020 / 04

Point No 8 de l'ordre du jour de la séance du 24 mars 2020

Approbation du Conseil communal de la mise à l'enquête des travaux de réfection du Pont sur la Broye

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Introduction :

En prévision de la réfection du pont sur La Broye, le dossier de l'ensemble des travaux a été mis à l'enquête publique du 18 décembre 2019 au 16 janvier 2020.

Durant cette période, 2 remarques et aucune opposition ou observation ont été déposées.

La DGMR (direction générale de la mobilité et des routes) exige que pour tous projets routiers que le Conseil communal se prononce sur l'adoption du projet dans un délai de huit mois dès la clôture de l'enquête publique (art. 13 al.3 LRou et 58 al. 3 LATC).

Objet du préavis :

Dans le but de poursuivre la procédure d'approbation de ce dossier, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir adopter ce projet de rénovation du Pont sur La Broye.

En cas d'accord du Conseil communal, ce dossier sera transmis à la DGMR (art. 58 al.6 LATC) qui le transmettra à la DIRH (Département des infrastructures et des ressources humaines) afin d'obtenir l'approbation définitive.

Conclusions :

Fondé sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité vous propose de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal

- vu le préavis municipal No 2020 /04 relatif à l'adoption du dossier de réfection du Pont sur la Broye,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide

- d'approuver le dossier de réfection du Pont sur la Broye selon dossier mis à l'enquête publique.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

B. Clerc



La Secrétaire

S. Baumann